

s'appliquent aussi à la technique, en vue d'assurer la bonne qualité des produits. Les agents de l'État pénètrent dans les ateliers et les magasins, examinent les marchandises et les livres de comptes. A certaines époques, le pouvoir a même essayé de fixer le maximum des salaires, ainsi que le prix des articles de luxe. Cette expérience désastreuse, inaugurée au temps de Justinien, a été renouvelée à plusieurs reprises. L'État, protecteur tâtillon et inquisiteur méfiant, s'est efforcé de tout régler dans l'organisation corporative ; il n'y a laissé aucune place à la liberté économique. Mais les membres des corporations sont des hommes libres, des citoyens, pourvus de monopoles et de privilèges qui les garantissent de la concurrence, leur assurent la stabilité de l'existence et les rehaussent aux yeux de tous. Dociles administrés, ils se plient aux exigences de la fiscalité impériale ou aux tracasseries administratives.

Ce régime, malgré ses défauts, donna à l'industrie urbaine une forte armature, une haute valeur technique, bien qu'il ait été peu accessible au progrès et qu'il soit resté, pour la vitalité et l'énergie, inférieur à celui dont l'émancipation du XII<sup>e</sup> siècle devait doter l'Occident. Au surplus, en dehors des corporations officielles, l'Orient bénéficia du développement de nombreux métiers libres, groupés en associations dans une foule de villes, grandes ou petites, et qui comprirent la masse des membres du petit commerce et de la petite industrie. Dans ces groupements, uniquement soumis aux règles générales de la police économique, l'initiative individuelle et la liberté du travail purent s'exercer davantage. Les uns et les autres, corporations et métiers libres, par leur activité et leur habileté, assurèrent à l'Orient le premier rang dans la production industrielle.

La production industrielle et ses variétés dans l'Empire byzantin. — Savante dans sa technique, variée dans ses formes, l'industrie byzantine posséda pendant six siècles dans